

# ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical Du 09 juin 2022 à la Mairie de Château Ville-Vieille

-----  
L'An deux mille vingt-deux, le neuf juin, le Conseil Syndical de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président

**PRESENTS : MOUTTE MICHEL MASCHIO JEAN-PIERRE, MARTY PHILIPPE, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, HAUBERT ISABELLE, (SUPPLEANTE PROPRIETAIRE)**

**ABSENTS : HUMBERT ROGER, MONNET CHRISTOPHE, PONCET JEAN-LOUIS**

**SECRETARE DE SEANCE : RANDU FRANCK**

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 6

Pouvoirs : 0

### **ORDRE DU JOUR** :

- Autorisation au Président à réaliser un crédit relais auprès du Crédit Agricole destiné au préfinancement des subventions
- Autorisation au Président à signer un contrat de vente d'herbe avec le GAEC des Cordeliers
- Modification du prix du loyer des terrains communaux
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### **Réalisation d'un crédit relais auprès du Crédit Agricole Alpes Provence d'un montant de 32 000 € destiné au pré-financement des subventions**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'afin d'honorer les factures des différents fournisseurs concernant les travaux inscrits en investissement et dans l'attente du versement des subventions correspondantes par les différents financeurs, il y a lieu de réaliser un emprunt « relais de subvention » d'un montant de 32 000 € sur le budget général de l'Association Foncière Pastorale de Château Ville-Vieille.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Président,
- **DECIDE** de réaliser un emprunt relais de subvention auprès du de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence aux conditions suivantes :  
Montant du projet : 40 992 €  
Montant du financement : 32 000 €  
Type de financement : Court terme  
Durée : 12 mois  
Taux : Euribor + 2.90 %  
Garantie : Cession Dailly notifiée

Frais de dossier : 160 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

### **Modification de la rémunération des propriétaires des terrains dans le périmètre de l'Association foncière pastorale de château Ville-Vieille**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que suite à l'extension de périmètre de l'AFP, la commune de Château-Ville-Vieille a été dépossédée d'une convention de pâturage qui est désormais sous la gestion de l'AFP.

Afin de compenser cette perte et de ne pas affecter le budget de la commune, il y a lieu de modifier le prix du loyer versé à la commune de Château-Ville-Vieille en augmentant le tarif à l'hectare

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les prix suivants :
  - 7 €uros l'hectare pour les particuliers
  - 3 €uros 80 l'hectare pour la commune de Château-Ville-Vieille,
  - 3 €uros l'hectare pour la commune Molines-en-Queyras et Saint Véran.

### **Autorisation au Président de signer un contrat de vente d'herbe avec le GAEC des CORDELIERS – Section N- Alpage Sommet Bucher - îlot 41**

Monsieur le Président propose d'établir un contrat de vente d'herbe avec le GAEC des Cordeliers sur l'alpage de Sommet Bucher – Section N – Ilot 41

La surface est de 86 ha, le Président propose un prix de 25 €/ha soit un prix de 2 150€.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'établir un contrat de vente d'herbe du 20 juin 2022 au 20 octobre 2022 avec le GAEC des Cordeliers – Le Grand Lara – 05200 LA BATIE VIEILLE pour le montant ci-dessous :
  - **Alpage Sommet bucher - Îlot 41 – section N** **2 150 €**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant

### **Questions diverses :**

#### **GESTION DES SURFACES SUR LE SOMMET BUCHET :**

Le Président a eu une réunion avec le Chef d'Unité, Mr LEBER au Service de l'Agriculture de la DDT le 16 mai pour clarifier les surfaces PAC pour le GAEC des Cordeliers. Mr LEBER a remis la cartographie anonymisée des divers îlots PAC sur cette zone.

Mais il y aura lieu d'organiser une réunion à l'automne avec tous les éleveurs présents sur cette zone pour faire en sorte que les îlots correspondent à des parcelles cadastrales, objet des conventions pastorales pour la nouvelle saison. En effet le découpage des îlots actuels conduit à un manque à gagner pour l'AFP ou la Commune et ceci n'est pas acceptable.

#### **PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS :**

Le Président donne lecture d'une lettre du Président du PNRQ, annexée au présent compte rendu, qui réprecise les missions du Parc (médiation, garde régionale forestière, maraudage)

#### **PROJET VITICULTURE :**

Le Président informe le Conseil Syndical de la démarche faite par un viticulteur G SERGENT de Chateauneuf -Tavel qui a un projet pour développer un vignoble chez nous. Michel MOUTTE et JP MASCHIO lui ont proposé des surfaces AFP répondant à sa demande et son choix s'est porté sur le secteur du VILLARD. La prochaine étape est l'analyse des sols. Le Conseil Syndical sera tenu informé de la suite de ce projet qui a retenu l'attention de la SAFER également. Les statuts de l'AFP permettent d'envisager un bail de location longue durée sur cette zone qui fait aujourd'hui partie des quartiers d'estive de Ville-Vieille.

PATURAGE ZONE PIED LA CASSE

Le troupeau arrivera le 13 juin. Michel MOUTTE et Jean-Pierre MASCHIO sont en train d'installer une citerne et un abreuvoir. Monsieur BARGHAMIAN fournira gracieusement l'eau nécessaire pour les quelques jours de pâturage.

Séance levée à 21 h

Le Président  
Michel MOUTTE  
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
MAIRIE  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

A Arvieux, le 30 mai 2022



Objet : missions de terrain du Parc du Queyras

Mesdames, Messieurs les Présidents d'AFP,

Afin de préparer la saison estivale dans les meilleures conditions possibles, il est important de rappeler les fonctions de terrain du Parc naturel régional du Queyras :

- une mission de médiation, d'accompagnement au pastoralisme, occupée par un agent à l'année et un agent sur 6 mois ;
- une mission de garde régionale forestière pour la prévention des incendies et la sensibilisation du public avec 2 agents pendant 2 mois ;
- une mission de maraudage avec 2 agents qui sillonnent le territoire en juillet et août

Concernant cette dernière, je souhaitais vous rappeler qu'il s'agit d'une mission d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité. Les agents qui occupent ce poste n'ont donc pas vocation à gérer les conflits entre les touristes et les chiens de protection. Ils peuvent néanmoins conseiller les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de leur rencontre avec les troupeaux.

Les agents du Parc du Queyras restent à votre disposition si vous désirez plus d'informations.

Je vous remercie pour votre compréhension, et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents d'AFP, l'expression de mes salutations respectueuses.



Le Président,  
Christian Blanc

Maison du Parc - 3 580, route de l'Izoard - 05350 Arvieux  
Téléphone 04 92 46 88 20 - Mèl : pnrq@pnr-queyras.fr  
Site internet : [www.pnr-queyras.fr](http://www.pnr-queyras.fr)